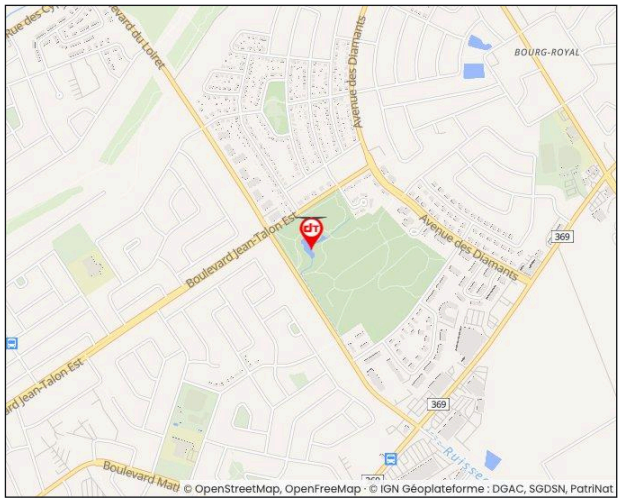
Parc de la "Montagne des Roches" à Québec.

Patrimoine · Canada

Coordonnées GPS	46.87716, -71.26060
Altitude	127 m
Hauteur maximale	70 m max
Accès	Accès à pied < 1 000 m
Aérodrome le plus proche	Hélistation de Quebec / Beauport (HQ) 5,1 km, direction E · spot 29 m plus haut
Référence du spot	307190



Situation du spot et restrictions (image de la carte Drone-Spot)

Soleil (heures locales, UTC−05:00)

Jour	Aube	Lever	Coucher	Crépuscule	Durée du jour	Heure dorée
Mar. 17 nov.	06:18	06:51	16:09	16:42	9 h 17	06:51–07:38 · 15:22–16:09
Mer. 18 nov.	06:19	06:53	16:08	16:41	9 h 15	06:53–07:40 · 15:20–16:08
Jeu. 19 nov.	06:21	06:54	16:07	16:40	9 h 12	06:54–07:42 · 15:19–16:07

Aérodromes à proximité

Aérodrome	Type	Distance	Altitude
Hélistation de Quebec / Beauport (HQ)	Hélistation	5,1 km, direction E	98 m
Hélistation de Québec (Complex H)	Hélistation	8,6 km, direction SE	107 m
Hélistation de Citadelle de Québec	Hélistation	8,8 km, direction SE	96 m
Hélistation de Québec (Coast Guard)	Hélistation	9,0 km, direction SE	6 m

Description

Vidéo de Drone au parc de la "Montagne des Roches" à Québec (Charlesbourg).

Scannez pour ouvrir la fiche à jour : météo, carte et restrictions.

https://www.drone-spot.tech/fiche-spot.aspx?id=307190

Avant chaque vol : vérifiez la carte des zones UAS, les NOTAM et les zones temporaires, la météo et l'indice Kp.

Préparer le vol

Check-List avant le vol

- ☐ Zone vérifiée : zones UAS, restrictions, espaces protégés
- ☐ NOTAM et zones temporaires consultés
- ☐ Météo : vent, rafales, pluie, visibilité ; indice Kp
- ☐ Numéro d'exploitant affiché sur le drone
- ☐ Attestation de formation ou brevet sur soi
- ☐ Assurance responsabilité civile vérifiée
- ☐ Batteries chargées : drone, radiocommande, téléphone
- ☐ Hélices, moteurs et châssis en bon état
- ☐ Carte mémoire en place et vide
- ☐ Logiciels à jour, compas et IMU étalonnés
- ☐ Retour automatique : point et hauteur de retour réglés
- ☐ Signalement électronique ou identification à distance actif
- ☐ Zone de décollage dégagée, personnes informées et à distance
- ☐ Observateur présent si vol en immersion

Bonnes pratiques

Ce spot est hors de l'Europe : les règles sont celles du pays. Renseignez-vous auprès de son autorité de l'aviation civile avant de voler ; la bibliothèque Drone-Spot rassemble des notices de plusieurs pays.

- Gardez le drone à vue et volez bas (120 m au plus est la règle la plus répandue).
- Ne survolez pas les personnes, les rassemblements ni les routes.
- Restez loin des aérodromes, des sites militaires et des zones interdites.
- Vérifiez si un enregistrement, une formation ou une autorisation est exigé dans le pays.
- Respectez la vie privée et vérifiez votre assurance.

Résumé non exhaustif : les règles évoluent. Référence : guide de la catégorie ouverte de la DGAC et réglementation du pays.

Liens utiles

Carte des zones UAS autour du spot : https://www.drone-spot.tech/carte-uas.aspx?lat=46.87716&lon=-71.2606
Bibliothèque du télépilote : https://www.drone-spot.tech/bibliotheque

Mes notes de vol

Fiche d'information générée par Drone-Spot à partir des données de la communauté : elle ne remplace ni l'information aéronautique officielle ni la réglementation. Le télépilote reste responsable de son vol.